

IMPORTANT

Messages à destination des parents reconnus comme « personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire » (Ne disposant réellement d'aucun autre moyen de garde).

Mesdames, Messieurs, chers parents

L'accueil des enfants de personnels soignants, médico-sociaux, de l'ARS et de la préfecture, scolarisés à l'école primaire, est assuré dans les écoles et collèges publics et privés. Pour rappel, les enfants qui ont entre 0 et 3 ans sont accueillis dans les crèches mobilisées.

Le temps périscolaire dont méridien sera assuré par les municipalités. Les cantines et services de restaurations seront fermés. Vous avez la possibilité de fournir un panier repas si vos enfants restent manger. Des directeurs et enseignants les accueilleront sur le temps scolaire.

Afin de garantir un accueil adapté et de mobiliser le personnel enseignant suffisant, une territorialisation de l'accueil des enfants a été décidée. Les enfants seront donc regroupés sur 5 écoles de la circonscription, dans le respect des consignes sanitaires :

- Geste barrières
- Distance entre personnes
- Un adulte pour 8-10 enfants maximum

Veillez trouver ci-dessous votre école d'accueil de rattachement et ce jusqu'à nouvel ordre.

VOTRE ECOLE HABITUELLE	ECOLE D'ACCUEIL JUSQU'A NOUVEL ORDRE
AMBRONAY AMBUTRIX DOUVRES CHATEAU GAILLARD CHATILLON LA PALUD VILLETTE/AIN LEYMENT ST MAURICE DE REMENS ST DENIS EN BUGEY VILLIEU LOYES MOLLON	JEAN DE PARIS 04 74 38 14 91 ce.0011084y@ac-lyon.fr 180 rue St Georges 01500 AMBERIEU EN BUGEY

Les horaires d'accueil de l'école seront de 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30

Pour le périscolaire un accueil s'organiserà selon les horaires habituels (de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00) dans l'école de Jean de Paris.

Concernant le temps de repas, merci de prévoir pour votre enfant un repas tiré du sac.

Nous demandons à chaque parent d'indiquer **par mail** à l'école de secteur **et la veille avant 18 h 00** les renseignements suivants :

Le nom et prénom de l'enfant, son niveau de classe, son école d'origine, deux numéros d'urgence en cas de problème. Si l'enfant bénéficie d'un PAI, merci de le présenter le jour de l'accueil avec les médicaments nécessaires. Restant à votre disposition,

Très cordialement,

Le/la directeur-trice d'école